



Wallonie

NASSOGNE

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est S.P.R.L. Grégoire Dallemagne demeurant Montagne aux ombres 6 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

La parcelle concerné est situé du point d'arrêt, 18 à 6953 Lesterny et cadastré 7<sup>o</sup> division, section C n<sup>o</sup>135G.

Le projet est de type : Rénovation d'une ancienne ferme, et présente les caractéristiques suivantes :

**Dérogation au Guide Régional d'Urbanisme (RGSUR)**

**- Baie à dominante verticale: Les baies verticales sont maintenues dans les façades avant et latérale. Les baies "carrés" se situent sur la façade arrière du volume principal et de la grange.**

Le dossier peut être consulté **du 27/09/2021 au 11/10/2021**

les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h sur rendez-vous**

les samedis **02 et 09 octobre de 10h00 à 11h30 sur rendez-vous** à l'adresse suivante :

**Commune de NASSOGNE**

**Place Communale**

**6950 NASSOGNE**

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 ó 084/22.07.45 mail [laurence.arnould@nassogne.be](mailto:laurence.arnould@nassogne.be) [nathalie.henquinet@nassogne.be](mailto:nathalie.henquinet@nassogne.be) , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/09/2021 au 11/10/2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général f.f

Le Bourgmestre

Q.PAQUET

M. QUIRYNEN

**Affiché le 20/09/2021**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO

í í í í í í í í í í í í í í í í .